



Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire

4, avenue du Commandant l'Herminier
B.P. 305 | 44605 Saint-Nazaire cedex

T. 02 51 16 48 48 | F. 02 40 19 59 19 | www.agglo-carene.fr

Direction Générale Adjointe Culture Transitions Économiques

Saint-Nazaire, le

24 SEP. 2024

Nos références : 2024/D/003870

Objet : Campagne subvention 2025

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

De nombreuses associations, dont la vôtre, s'impliquent au quotidien sur l'agglomération nazairienne et contribuent ainsi au développement du territoire et à l'emploi local. Pour encourager cette vitalité et participer à la réalisation de leurs projets, Saint-Nazaire Agglomération - La CARENE entend, dans le cadre de ses compétences, poursuivre son soutien technique et financier aux structures associatives.

Afin de porter toute l'attention nécessaire aux demandes de subventions des associations, nous vous proposons d'effectuer, comme l'année passée, votre démarche en ligne sur le portail dédié de Saint-Nazaire Agglomération à compter **du 7 octobre 2024 jusqu'au 6 décembre 2024**.

Ce portail est accessible depuis le site internet de Saint-Nazaire Agglomération :

<http://www.agglo-carene.fr>, rubrique « Démarches et infos pratiques », onglet « Associations » puis suivre le lien Accéder au portail des associations.

Si vous avez déjà formulé une demande de subvention ces dernières années, un certain nombre d'informations concernant votre association sont déjà enregistrées. Il vous appartient de les vérifier et au besoin de les actualiser.

Pour une nouvelle inscription vous devez être identifié sur le portail des associations et disposer d'un numéro SIRET (1) et RNA (2). Vous pouvez appeler Saint-Nazaire Agglomération au 02 51 16 48 48 pour obtenir des informations complémentaires ou bénéficier d'un accompagnement dans la saisie de votre demande de subvention.

- Le numéro SIRET s'obtient auprès de l'INSEE www.insee.fr
- Le numéro RNA [Répertoire National des Associations] est délivré lors de la création de l'association en Préfecture.

Vous remerciant par avance pour votre collaboration et restant attentifs à vos questions éventuelles, nous vous prions d'agrèer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de toute notre considération.



Le Vice-Président en charge
du Numérique
Xavier Perrin

